



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 94918

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences de la réforme du collège. Celle-ci aura pour effet d'entraîner une perte sèche pouvant aller jusqu'à 9,5 heures de cours pour certains élèves de 3e et *a minima* 6,5 heures pour la majorité des élèves de ce niveau. Cela est dû au passage à 26 heures d'enseignement pour tous et de l'intégration de l'aide personnalisée et de l'enseignement pratique interdisciplinaire dans ces 26 heures, alors qu'ils étaient jusqu'à présent proposés en supplément dès 28,5 heures de cours normales. Cette perte se traduit par la diminution drastique des heures de cours fondamentaux (français, mathématiques, histoire, etc.) qui ne sont déjà pas maîtrisés par de nombreux élèves. Il insiste sur le fait que la réforme du collège ne fera qu'aggraver les inégalités sociales, puisqu'elle constitue une mesure d'austérité nouvelle sur les moyens de l'éducation nationale et qu'il n'y aura plus pour les établissements la possibilité de mettre en place des programmes d'accompagnement supplémentaires comme il pouvait en exister en plus des heures de cours. Il déplore que les marges de manœuvre laissées aux établissements ne permettent que d'arbitrer entre un dédoublement de classes ou le maintien d'options comme les langues anciennes. Il déplore également que cette réforme connaisse une application inégale selon les académies, notamment sur la question des classes européennes et bilangues, créant une rupture d'égalité mal vécue par de nombreux parents d'élèves. Il constate que les objectifs annoncés sont à l'opposé de la réalité de l'application future de la réforme sur le terrain. L'égalité doit être effectivement au centre d'une réforme du collège souhaitée par tous, mais au lieu de niveler l'éducation par le bas, il pense que celle-ci devrait se traduire par une égalité vers le haut, par la mise en place de classes bilangues pour tous, par l'augmentation du nombre d'hellénistes et de latinistes, par une aide personnalisée pour les élèves les plus en difficulté en supplément et non au détriment des cours fondamentaux. Malgré les nombreuses propositions en ce sens d'élus, d'enseignants et de parents d'élèves, il lui demande pourquoi ces orientations ne sont pas privilégiées dans la réforme du collège.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94918

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 avril 2016](#), page 3043

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)